

Note d'actualité

Direction des Études, de l'Europe et de l'International

Sommaire

1) Une prévision de croissance revue à la baisse dès le mois de février: les annonces de Bruno Le Maire	2
La croissance française révisée à la baisse dès le mois de février	2
Un plan d'économies de 10 milliards d'euros, économies qui restent à trouver !	2
POSITION DES RÉPUBLICAINS	3
Un plan très peu ambitieux compte tenu de la situation très difficile de nos finances publiques	3
Bruno Le Maire face à un Président et un Gouvernement dépensiers	4
2) Décision du Conseil d'État concernant l'Arcom : le pluralisme dans les médias en danger !	5
Une décision historique très surprenante	5
La réaction du président de l'Arcom	5
POSITION DES RÉPUBLICAINS	5
Les Républicains dénoncent la décision du Conseil d'État	5
Eric Ciotti dépose une proposition de loi pour garantir la liberté d'expression dans les médias	6
3) SNCF : stop à la prise d'otages des vacanciers !	6
SNCF : retour sur la grève des contrôleurs	6
La menace d'une nouvelle grève	7
POSITION DES RÉPUBLICAINS	7
Les Français sont pris en otage par les grévistes de la SNCF	7
Assurer un réel service minimum dans les services publics de transports	8
Prendre exemple sur nos voisins européens	8
4) Actualité des Républicains : un déplacement en Seine-et-Marne à la rencontre des agriculteurs avec Céline Imart, candidate en 2ème position sur notre liste pour les élections européennes et l'absence de soutien à la candidature d'Ursula von der Leyen pour un second mandat à la tête de la Commission européenne ! ...	9
Le Tour des fermes de France : une initiative inédite des Républicains	9
Céline Imart, notre deuxième candidate pour les élections européennes	9
Les Républicains ne soutiennent pas la candidature d'Ursula von der Leyen pour un second mandat à la tête de la Commission européenne	10
5) Les chiffres de la semaine : croissance en berne, contraction généralisée du secteur du logement neuf	11
6) Lu ailleurs : les impôts de production, le déclin des classes moyennes, la stratégie française énergie-climat	11

1) Une prévision de croissance revue à la baisse dès le mois de février: les annonces de Bruno Le Maire

Invité ce dimanche soir au journal télévisé de TF1, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, a dévoilé le nouveau chiffre de la croissance attendu par le Gouvernement pour la France en 2024. Il a également annoncé un plan d'économies de 10 milliards d'euros qui sera réalisé par l'État, dans tous les ministères, pour tenir l'engagement du Gouvernement d'abaisser le déficit public à 4,4 % du PIB.

La croissance française révisée à la baisse dès le mois de février

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a annoncé une baisse de la prévision de croissance de 1,4 à 1 % pour l'année 2024. Selon lui, les raisons sont multiples : guerre en Ukraine, situation au Moyen-Orient, en mer Rouge, ainsi que le ralentissement économique de la Chine et la récession en Allemagne en 2023. Pourtant, ces facteurs qui influencent l'économie de notre pays étaient déjà bien présents à la fin de l'année 2023 lorsque le Gouvernement a présenté son budget !

Ce retour à la réalité fait revenir le ministre vers une estimation de croissance proche de celles d'autres institutions : la Banque de France estimait la croissance pour 2024 à hauteur de 0,9 %, la Commission européenne à 0,9 %, le FMI à 1 %, l'OCDE annonce même seulement 0,6 %¹.

Pourtant, le Gouvernement était prévenu : dans son avis du 22 septembre 2023, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) estimait que la prévision de croissance pour l'année 2024 du Gouvernement était trop optimiste : "*Pour 2024, le Haut Conseil estime que la prévision de croissance (+1,4 %), supérieure à celles du consensus des économistes (+0,8 %) et des organismes qu'il a auditionnés, est élevée. Pour la totalité des postes de demande (consommation, investissement, exportations), le Gouvernement est plus optimiste que ces organismes. La prévision de croissance suppose notamment que le durcissement des conditions de crédit a déjà produit l'essentiel de ses effets, en particulier sur l'investissement des ménages. Le Haut Conseil note les incertitudes importantes qui entourent l'analyse de la situation économique, du fait en particulier des difficultés actuelles à comprendre de nombreux comportements (taux d'épargne élevé des ménages, faiblesse de la productivité par exemple)*"².

Afin de rassurer les Français, Bruno Le Maire a annoncé qu'il ne songeait pas à augmenter les impôts. Cependant, la révision à la baisse de la prévision de croissance va générer moins de recettes fiscales pour l'État, ce qui pousse le ministre à faire davantage d'économies. Pour rappel, Bruno Le Maire avait annoncé une hausse des taxes sur l'électricité à partir du 1er février pour 97 % des ménages à hauteur de 10 %, ce qui va rapporter 6 milliards d'euros dans les caisses de l'État³. C'est 2 milliards supplémentaires par rapport à ce qui était envisagé fin 2023.

Un plan d'économies de 10 milliards d'euros, économies qui restent à trouver !

À l'horizon 2027, le déficit budgétaire de la France doit enfin revenir sous la barre des 3 % du PIB compte tenu de nos engagements à l'égard de l'Union européenne (-4,4 % attendus fin 2024, 4,9 % de PIB en 2023). C'est également un engagement écrit dans la loi de programmation des finances publiques (LPPF), votée fin 2023⁴, qui conditionne le versement des aides du plan de relance européen *NextGenerationEU* (17,8 milliards d'euros pour 2023-2024)⁵. Autre risque : la note de la France qui pourrait se dégrader auprès des

¹ Beatrice Parrino, "[Croissance, dette... Bruno Le Maire rattrapé par la dure réalité](#)", *Le Point*, le 18 février 2024.

² Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP), [Avis n° HCFP - 2023 – 8 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2024](#), 22 septembre 2023

³ Renaud Honoré, "[Le gouvernement acte une hausse entre 8,6 et 9,8 % de la facture d'électricité](#)", *Les Echos*, le 21 janvier 2024.

⁴ [Loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027](#)

⁵ Beatrice Parrino, "[Croissance, dette... Bruno Le Maire rattrapé par la dure réalité](#)", *Le Point*, le 18 février 2024.

agences de notations (le verdict de Fitch et Moody's est attendu le 26 avril, celui de S&P Global Ratings le 31 mai).

Afin de tenir ces engagements, Bruno Le Maire a annoncé :

- **Un plan d'économies de 10 milliards d'euros** : ces économies seront réalisées par l'État (ministère, agences publiques, etc.), sur l'énergie, l'immobilier, les achats notamment.
- **Le ministère de l'Économie prévoit de récupérer 5 milliards d'euros** en limitant les dépenses de fonctionnement de l'État.
- **Les 5 autres milliards d'euros viendront de la réduction des enveloppes d'aides publiques** : l'aide publique au développement ou le dispositif MaPrimeRénov' notamment.

POSITION DES RÉPUBLICAINS

Un plan très peu ambitieux compte tenu de la situation très difficile de nos finances publiques

Bruno Le Maire se rend, enfin, compte de la situation très préoccupante de nos comptes publics, mais il reste trop peu ambitieux. Cette prise de conscience est d'ailleurs davantage liée à la peur du gouvernement de voir la note de la France dégradée par les agences de notation au printemps prochain qu'à une action en responsabilité pour l'intérêt de la France. Il faut aussi souligner que le Gouvernement n'a pas respecté le principe de sincérité budgétaire. Il a présenté à la représentation nationale et aux Français une prévision de croissance pour l'année 2024 bien trop optimiste ! À quoi bon présenter un budget au Parlement si c'est pour le modifier à peine quelques semaines après son adoption par l'article 49, alinéa 3 de notre Constitution ?

Ces annonces restent une première étape, il va falloir les préciser rapidement :

- Nous attendons des annonces plus fortes de la part du gouvernement puisqu'une baisse de 10 milliards d'euros ne représente rien tant que nous ne sommes pas entrés dans le dur des économies à réaliser.
- Nous attendons avec impatience les résultats concrets des revues de dépenses publiques annoncées par le ministre, nous craignons que ce soit encore une fois beaucoup d'effets d'annonce, de communication, pour très peu de résultats concrets.

En effet, le ministre du déficit public ne peut plus se cacher derrière les crises (guerre en Ukraine, Covid) et doit enfin voir la réalité en face :

- La dette publique a dépassé les 3 000 milliards d'euros et s'élève à 112,5 % du PIB.
- Le montant de la charge de la dette explose pour nos finances publiques et devrait passer de 35 milliards d'euros en 2021 à plus de 84 milliards d'euros en 2027, soit davantage que le budget de l'Éducation nationale, 1er poste de dépenses du budget de l'État en 2022 avec 78,5 milliards d'euros.
- Le Gouvernement ne s'attaque pas sérieusement au défi de l'équilibre des comptes publics. L'année 2022 a été historique. Pour la première fois, la dépense publique en valeur a dépassé le seuil des 1 500 milliards d'euros, soit 58,1 % du PIB, soit près de quatre points de plus que leur niveau précédant la crise sanitaire. Il s'agit d'une première dans l'Histoire de notre pays, en dehors de périodes de graves crises. La France est championne d'Europe des dépenses publiques avec presque 8 points de plus que la moyenne de l'Union européenne (49,8 % du PIB) et de la zone euro.
- Le Gouvernement ne fait rien pour alléger le fardeau fiscal qui pèse sur les ménages et les entreprises. Les prélèvements obligatoires (PO) ont atteint un pic historique à 45 % du PIB. Ils progressent à un niveau beaucoup plus rapide que le niveau de notre croissance économique. Cette situation est d'autant plus grave que des sondages récents montrent qu'une majorité de Français considèrent que les services publics fonctionnent mal. Malgré des niveaux records de prélèvements obligatoires, les Français n'en ont pas pour leur argent ce qui pose la question de l'efficacité des dépenses publiques.

- On ne peut pas accepter que la France soit le seul pays de l'Union européenne, en 2026, à ne pas avoir un déficit public revenu sous la barre des 3 % du PIB, il en va de notre crédibilité auprès de nos partenaires européens. Le Gouvernement prévoit le retour à un déficit de 2,7 points de PIB uniquement en 2027. Avec déjà un dérapage de deux milliards d'euros du déficit de l'État fin 2023, Bruno Le Maire aura fort à faire cette année pour limiter le déficit public à 4,4 % du PIB si la croissance n'est pas totalement au rendez-vous, ou si les revendications sociales sont suivies de concessions financières et de la poursuite de la politique du "chèque".

Bruno Le Maire face à un Président et un Gouvernement dépensiers

Quand Bercy cherche à faire des économies, le Président de la République et le Gouvernement dépensent toujours plus. C'est un fait, Bruno Le Maire est piégé dans sa stratégie : il a longtemps été le distributeur de chèques, le "*quoiqu'il en coûte*" est terminé pour lui, mais par pour son gouvernement ni pour le Président de la République. Chaque annonce du gouvernement correspond à plus de dépenses publiques, qui décrédibilise la parole de M. Le Maire.

Des exemples concrets viennent décrédibiliser les objectifs d'économies de Bruno Le Maire :

- **En 1 mois, le Gouvernement et Emmanuel Macron ont annoncé 4 milliards d'euros de dépenses publiques supplémentaires :**
 - Annonce exceptionnelle de 500 millions d'euros pour les hôpitaux⁶. Que sont devenus les 19 milliards d'euros d'investissements annoncés lors du Ségur de la Santé en 2020⁷ ?
 - 400 millions d'euros d'aides d'urgence annoncés par Marc Fesneau pour les agriculteurs⁸.
 - 120 millions d'euros supplémentaires pour l'hébergement d'urgence annoncé par l'ancien ministre du Logement Patrice Vergriete⁹.
 - 3 milliards d'euros annoncés par Emmanuel Macron pour soutenir l'Ukraine¹⁰.

Loi d'imaginer que *Les Républicains* remettent en cause le soutien à l'Ukraine ou aux agriculteurs, ce que nous disons est simple :

- Nous sommes dans la politique des chèques en permanence et la France ne peut plus vivre avec tant de crédits. La situation ne date pas de la crise sanitaire : depuis 2017, la dette publique en France a augmenté de 900 milliards d'euros¹¹ !
- Comme l'a souligné notre Président Eric Ciotti sur RTL le 20 février 2024 : "*On peut aider différemment. Nous appelons à de vraies réformes structurelles, moins consacrer à notre modèle social qui n'est payé que par ceux qui travaillent, pour ceux qui ne travaillent pas. Il faut baisser les dépenses sociales, les dépenses publiques et les impôts*"¹².
- Les Républicains ont présenté au moins d'octobre dernier un contre-budget pour l'année 2024 que le Gouvernement a complètement ignoré¹³. Ce contre budget avait 3 objectifs : baisser les impôts, aider les familles et diminuer les dépenses publiques. Nous proposons une baisse des prélèvements obligatoires à hauteur de 11 milliards d'euros et des mesures d'économies à hauteur de 25 milliards d'euros. Le Gouvernement ferait bien de s'en inspirer !

⁶ "[Hôpitaux : l'État débloque une « aide exceptionnelle » de 500 millions d'euros](#)", *Les Echos*, le 16 février 2024.

⁷ [Ségur de la santé : les conclusions](#), le 26 juillet 2021.

⁸ "[Le ministre Marc Fesneau se prépare à un Salon de l'agriculture « pas forcément » serein](#)", *Ouest-France*, le 18 février 2024.

⁹ AFP, "[Hébergement d'urgence : le ministre du Logement annonce 120 millions d'euros supplémentaires](#)", *France Info*, le 8 janvier 2024.

¹⁰ AFP, "[Guerre en Ukraine : la France annonce « jusqu'à 3 milliards d'euros » d'aide militaire supplémentaire à l'Ukraine en 2024](#)", *Le Figaro*, le 16 février 2024.

¹¹ Insee, "[À la fin du troisième trimestre 2023, la dette publique s'établit à 3 088,2 Md€](#)", le 22 décembre 2023.

¹² [VIDEO] [Eric Ciotti : "Le quoi qu'il en coûte nous amène dans le mur"](#), RTL, le 20 février 2024 (YouTube).

¹³ [Contre-budget des Républicains pour 2024](#)

2) Décision du Conseil d'État concernant l'Arcom : le pluralisme dans les médias en danger !

Une décision historique très surprenante

Dans un arrêt historique concernant CNews, le Conseil d'État a élargi le contrôle du pluralisme et de l'indépendance des médias réalisé par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). En d'autres termes, le Conseil d'État a demandé à l'Arcom de contrôler davantage la politique éditoriale de CNews, chaîne d'information du groupe Canal +.

Dans son communiqué, le Conseil d'État met notamment en avant le fait que cette institution juge que l'Arcom *"doit prendre en compte la diversité des courants de pensée et d'opinions représentés par l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités, et pas uniquement le temps d'intervention des personnalités politiques"*¹⁴.

Une décision historique qui pousse désormais l'Arcom à revoir, en 6 mois, tous ses processus de contrôle et tous ses critères d'analyse pour juger du pluralisme des chaînes d'info et de débat¹⁵ en ne s'intéressant plus seulement au temps de parole des personnalités politiques, mais de l'ensemble des intervenants à l'antenne.

La réaction du président de l'Arcom

Ce dimanche, son président Roch-Olivier Maistre est revenu sur cette décision de la plus haute juridiction administrative de notre pays dans un entretien à *La Tribune Dimanche*. Dans cet entretien, le président de l'Arcom a notamment rappelé qu'il ne sera pas demandé *"de comptabiliser chacun des intervenants"*.

Pour tenter de rassurer, Roch-Olivier Maistre a précisé sur le fait qu'il n'y aura *"pas de catalogage des journalistes et invités"*, mais qu'il *"s'agira d'une appréciation globale sur l'ensemble des programmes diffusés"*. Il a enfin défendu l'idée que *"l'Arcom n'est ni la police de la pensée ni un tribunal d'opinion"*¹⁶.

POSITION DES RÉPUBLICAINS

Les Républicains dénoncent la décision du Conseil d'État

La décision du Conseil d'État¹⁷ est très surprenante et ne peut qu'indigner les Français très attachés à la liberté de la presse et des médias. En effet, il s'agit là d'une dangereuse et préoccupante dérive qui porte atteinte à nos principes fondamentaux.

Plus inquiétant, le Conseil d'État impose à l'Arcom d'évaluer le pluralisme de l'information en menant l'enquête parmi les opinions des chroniqueurs et des journalistes.

De plus, à travers sa décision, le Conseil d'État s'attaque directement à CNews qui est une chaîne privée qui rend et doit rendre des comptes uniquement à ses téléspectateurs : si ceux-ci sont mécontents du traitement éditorial de cette chaîne, c'est à eux de juger et donc de ne plus la regarder et non au Conseil d'État qui est devenu désormais une institution qui, au nom de la liberté d'expression, s'attaque à la *"libre*

¹⁴ Communiqué de presse, ["Pluralisme et indépendance de l'information : l'Arcom devra se prononcer à nouveau sur le respect par CNews de ses obligations"](#), Conseil d'État, le 13 février 2024.

¹⁵ Paule Gonzalès, ["Pourquoi le Conseil d'État oblige l'Arcom à durcir le contrôle éditorial des chaînes de télévision comme CNews"](#), *Le Figaro*, le 13 février 2024.

¹⁶ Rémi Jacob, ["« L'Arcom n'est pas la police de la pensée » \(Roch-Olivier Maistre, président de l'Arcom\)"](#), *La Tribune*, le 18 février 2024.

¹⁷ CE, 5/6 CHR, 13 février 2024, n° 463162, *Association Reporters Sans Frontières*

communication des pensées et des opinions", un droit précieux inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789¹⁸.

Comme l'a dénoncé notre président Eric Ciotti dans son communiqué de presse du 13 février 2024 : *"la neutralité supposée de certains n'est trop souvent que le paravent d'une silencieuse domination culturelle de la gauche : cessons l'hypocrisie !"*¹⁹.

Pour Laurent Waquiez, nous sommes dans *"un système où des personnes, nommées par le pouvoir, se mettraient à fichier politiquement les intervenants dans les médias, avant de décider s'ils peuvent ou non continuer à s'exprimer. C'est une dangereuse atteinte à la liberté d'expression. Si nous étions un pays d'Europe centrale, on parlerait de dérive illibérale"*²⁰.

Eric Ciotti dépose une proposition de loi pour garantir la liberté d'expression dans les médias

En réponse à cette nouvelle jurisprudence rendue par le Conseil d'État, notre président Eric Ciotti a déposé une proposition de loi pour garantir la liberté d'expression dans les médias²¹.

En effet, conformément à la décision du Conseil d'État, l'Arcom va devoir prendre en compte le temps de parole non seulement des personnalités politiques invitées, mais aussi de toutes les personnes qui participeront aux programmes diffusés (éditorialistes, chroniqueurs, animateurs, invités, etc.).

Cette jurisprudence va conduire l'Arcom à devoir évaluer systématiquement la sensibilité politique de tous les participants aux programmes diffusés dans les médias audiovisuels, une tâche délicate, voire impossible à réaliser dans la pratique. L'Arcom est une autorité publique indépendante qui ne bénéficie ni des ressources humaines ni des moyens techniques pour le faire. Cette décision du Conseil d'État risque de transformer l'Arcom en monstre bureaucratique, ce qui n'est pas son rôle, il s'agit d'une autorité de régulation qui a pour objectif de protéger la liberté d'expression, pas de la réduire à néant.

Comme il existe des *"radios d'opinion"* dans notre pays, il doit pouvoir exister des *"chaînes de télévision d'opinion"*. Les téléspectateurs auxquels la programmation de ces *"chaînes d'opinion"* déplaît peuvent toujours regarder une autre chaîne. Il s'agit là d'un principe simple de liberté que les censeurs veulent mettre à néant !

Une autre proposition de loi en ce sens a été déposée au Sénat par notre sénatrice Marie-Claire Carrère-Gée²².

3) SNCF : stop à la prise d'otages des vacanciers !

SNCF : retour sur la grève des contrôleurs

Un mouvement de grève des contrôleurs de la SNCF a été lancé du 16 au 18 février, en pleine vacances scolaires. Une mobilisation semblable à celle de décembre 2022, où les contrôleurs s'étaient mobilisés sur les réseaux sociaux, toujours à l'initiative du Collectif national ASCT (agents du service commercial train) qui rassemble 4 000 à 5 000 agents sur 8 000 contrôleurs.

¹⁸ [Article 11 - Déclaration du 26 août 1789 des droits de l'homme et du citoyen.](#)

¹⁹ [Voir le communiqué de presse d'Eric Ciotti, sur X \(ex-Twitter\).](#)

²⁰ *"Laurent Wauquiez : « Faire sauter les verrous de l'impuissance »*, *Le Journal du Dimanche*, le 18 février 2024

²¹ [Journal du Dimanche \(JDD\), "CNews : Eric Ciotti dépose une proposition de loi visant à "garantir la liberté d'expression dans les médias", 17/02/2024](#)

²² [Proposition de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et garantissant la liberté éditoriale des services de communication audiovisuelle privés](#)

Selon ce collectif, les raisons de la grève sont liées au fait que la direction de la SNCF ne répondrait pas aux revendications du collectif, notamment une augmentation de leurs revenus. Les grévistes réclament notamment plus de reconnaissance pour le métier, en mettant en avant que le salaire est presque essentiellement composé de primes, et non d'une augmentation réelle²³.

Selon la SNCF, 150 000 voyageurs, sur le million qui devait se déplacer tout le week-end dernier, n'avaient pas pu prendre leur train. En effet, le mouvement de grève a été très suivi et 3 contrôleurs sur 4 étaient en grève durant cette période²⁴.

La menace d'une nouvelle grève

Après 3 jours fortement perturbés, le syndicat Sud-Rail a appelé les aiguilleurs à cesser le travail pendant le prochain week-end, à partir du vendredi 23 février à 11h, jusqu'au samedi 24 février à 23h. Les revendications portent notamment sur de meilleures conditions de travail et sur l'obtention d'une "indemnité de circulation" de 300 euros par mois, selon le communiqué du syndicat²⁵.

Vendredi, le nouveau ministre des Transports Patrice Vergriete a appelé à la "responsabilité" des syndicats comme de la direction de la SNCF, du fait d'un "dialogue social qui n'a pas abouti"²⁶. Concernant les mesures que le Gouvernement pourrait prendre, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, n'a pas fermé la porte sur la possibilité de "travailler sur un service minimum"²⁷.

POSITION DES RÉPUBLICAINS

Les Français sont pris en otage par les grévistes de la SNCF

Certains contrôleurs de la SNCF prennent en otage les Français.

En effet, il faut bien comprendre ce dont il s'agit : les cheminots ont décidé de faire grève après l'obtention de la part de la direction de la SNCF, d'une prime de 400 euros au mois de mars, la revalorisation de l'indemnité de résidence pour les salariés habitant là où le marché immobilier est en tension, ou encore le recrutement de 1 100 emplois supplémentaires. Cette grève n'a que très peu de légitimité sociale²⁸.

Quand une grève, annoncée à seulement 48 heures des départs en vacances, s'organise dans l'intérêt d'une minorité irresponsable, au détriment de dizaines de milliers de voyageurs, il faut être capable de dire que oui, le droit d'avoir un service public de qualité minimale prévaut sur le droit de grève qui se voit détourné.

Ces grèves ne sont pas sans conséquences :

- Chaque année les grèves coûtent une fortune à la SNCF et aux Français. En décembre 2022, la grève "de Noël" a coûté à la SNCF plusieurs millions d'euros, voire "une centaine de millions d'euros" selon l'ancien ministre des Transports Clément Beaune²⁹.

²³ Sophie Fay, "[Grève des contrôleurs à la SNCF : les raisons de la mobilisation, qui va fortement perturber le trafic ce week-end](#)", *Le Monde*, le 14 février 2024.

²⁴ AFP, "[Le point sur la grève à la SNCF : de fortes perturbations attendues jusqu'à lundi matin](#)", *Le Monde*, le 18 février 2024.

²⁵ [Lire le communiqué de Sud-Rail](#).

²⁶ AFP, "[Grève SNCF : le ministre des Transports souhaite que « tout le monde revienne à la table des négociations »](#)", *Le Figaro*, le 16 février 2024.

²⁷ AFP, "[Grève SNCF: Marc Fesneau évoque la piste d'un « service minimum »](#)", *Le Figaro*, le 18 février 2024.

²⁸ "[Grève SnCF: un train sur deux sur les tqv et Intercités, trafic « plus important » sur les ter](#)", *BFM TV*, le 14 février 2024.

²⁹ Marius Bocquet, "[La grève va coûter « une centaine de millions d'euros » à la SNCF selon Clément Beaune](#)", *BFM Business*, 22 décembre 2022

- Il n'y a pas eu une seule année depuis 1947 qui n'ait été impactée par des grèves de la SNCF, c'est devenu une tradition française dont notre pays se passerait bien³⁰.

Assurer un réel service minimum dans les services publics de transports

Il est impératif que le Gouvernement écoute les parlementaires Les Républicains pour assurer un réel service minimum dans les services publics des transports face au diktat des syndicats. Il n'est absolument pas question ici de s'opposer au droit de grève qui est garanti par la Constitution, mais il est impératif de lutter contre les abus.

Nous avons déjà déposé des textes à l'Assemblée nationale et au Sénat pour lutter contre ces dérives, à l'image de la proposition de loi de notre député Jean-Louis Thiériot qui vise à limiter l'usage abusif du droit de grève dans les transports en commun déposée en mars 2023³¹ ou de la proposition du président Bruno Retailleau qui remonte à décembre 2019³².

La grève dans les moments importants, où les familles se retrouvent et partent en vacances, doit être plus encadrée. Face à ces blocages, face à ces indignités, il faut aller plus loin. C'est pour cette raison, nous allons poser une nouvelle fois des textes législatifs pour encadrer ces abus lors des grèves qui pénalisent les Français qui travaillent³³.

Les Français sont d'accord avec notre proposition :

- Selon un sondage CSA pour CNews, Europe 1 et le JDD, **52 % des Français seraient favorables à l'interdiction des grèves des transports durant les vacances scolaires**. Cette mesure est approuvée par 77 % des sympathisants Les Républicains³⁴.

Prendre exemple sur nos voisins européens

Nos voisins européens sont en avance sur ces sujets et imposent déjà un service minimum garanti en cas de grèves :

- **En Italie**, une loi de 1990 garantit des services complets aux heures de pointe et une interdiction de faire grève à Noël, au Nouvel An, à Pâques et au pic des vacances d'été. Un service minimum de 50 % avec réquisition d'un tiers du personnel si nécessaire est prévu. Un préavis d'au moins 10 jours doit être respecté. Cette disposition permettrait d'assurer un service de qualité pour les Français.
- **En Allemagne** aussi, où la grève doit être votée par les 3/4 des syndiqués au préalable, et où c'est aux syndicats de payer les indemnités des grévistes durant leur période d'absence au travail.
- **Au Portugal**, la loi reconnaissant le droit de grève impose un service minimum dans les secteurs répondant à des besoins sociaux jugés absolument nécessaires, dont les transports. Le gouvernement y est habilité à pratiquer des réquisitions³⁵.

³⁰ [Journées perdues lors de mouvements sociaux chaque année depuis 1947 — SNCF Open Data.](#)

³¹ [Voir la proposition de loi du député LR Jean-Louis Thiériot visant à limiter les nuisances causées par l'usage abusif du droit de grève dans les transports en commun](#), le 21 mars 2023.

³² [Proposition de loi tendant à assurer l'effectivité du droit au transport, à améliorer les droits des usagers et à répondre aux besoins essentiels du pays en cas de grève](#)

³³ Eloïse Cimbidi, "[SNCF : «Nous allons très clairement poser des textes législatifs pour encadrer le droit de grève», annonce Éric Ciotti](#)", *Le Figaro*, le 15 février 2024.

³⁴ Jules Torres, "[52% des Français soutiennent l'interdiction des grèves des transports durant les vacances scolaires](#)", *Le Journal du Dimanche*, 14 février 2024.

³⁵ Gaëlle Fleitour, "[Grève à la SNCF. Que font les autres pays d'Europe, en matière de service minimum et de réquisition?](#)", *Ouest-France*, le 23 décembre 2022.

4) Actualité des Républicains : un déplacement en Seine-et-Marne à la rencontre des agriculteurs avec Céline Imart, candidate en 2ème position sur notre liste pour les élections européennes et l'absence de soutien à la candidature d'Ursula von der Leyen pour un second mandat à la tête de la Commission européenne !

Le Tour des fermes de France : une initiative inédite des Républicains

Après une première édition lancée en juillet 2023, où les députés Les Républicains ont sillonné pendant 6 mois toute la France à la rencontre des agriculteurs, viticulteurs, éleveurs, Les Républicains ont lancé la deuxième édition du **Tour des fermes de France**.

Cette initiative a permis de nourrir le Livre blanc présenté par Les Républicains : avec 60 propositions, grâce à un travail en lien avec les professionnels du secteur, nous avons présenté des mesures concrètes pour répondre à la crise conjoncturelle et structurelle que traverse l'agriculture française³⁶.

- **Le 16 février 2024** : les députés LR se sont rendus dans la Somme à la rencontre des producteurs d'endives (filière en crise également, notamment à cause des prix de l'énergie et des normes environnementales).
- **Le lundi 19 février 2024** : Eric Ciotti, accompagné de nos députés Julien Dive et Jean-Louis Thiériot, ainsi que François-Xavier Bellamy et de Céline Imart, est allé à la rencontre d'éleveurs en Seine-et-Marne (77).
- **Le lundi 11 mars 2024** : les députés LR se rendront dans une exploitation de polyculture-élevage en Indre-et-Loire.

Le déplacement en Seine-et-Marne dans un élevage bovin nous a permis de partager nos engagements pour la filière :

- **Assurer la transparence dans les négociations commerciales** : il faut renforcer les contrôles et faire respecter la loi Egalim.
- **Il faut une pause normative/réglementaire au niveau français et européen** et une **suppression totale (abrogation) de 100 % des normes européennes surtransposées en droit français**, ainsi qu'une baisse de la fiscalité sur les exploitations et une baisse des charges. Les agriculteurs préfèrent vivre du produit de leur travail plutôt que des subventions publiques, nous nous devons de les libérer des normes et des contraintes qui les empêchent de faire efficacement leurs métiers et de gagner correctement leur vie.
- **Refuser tous les traités de libre-échange moins disant** : il faut aller plus loin que le Gouvernement et refuser les accords de libre-échange avec les pays qui ne respectent pas nos normes. 10 à 25 % des produits agricoles importés en France ne respectent pas nos standards³⁷.

Céline Imart, notre deuxième candidate pour les élections européennes

Notre président Eric Ciotti a annoncé que Céline Imart, agricultrice, sera notre candidate, en deuxième position sur la liste conduite par François-Xavier Bellamy, pour les élections européennes de juin prochain.

Céréalière du Tarn (région Occitanie), Céline Imart est diplômée de Sciences Po Paris et de l'ESSEC.

³⁶ "[Être agriculteur, ce n'est pas Martine à la ferme](#)", *Le Journal du Dimanche*, le 26 janvier 2024.

³⁷ "[Être agriculteur, ce n'est pas Martine à la ferme](#)", *Le Journal du Dimanche*, le 26 janvier 2024.

Après son Master obtenu à l'ESSEC, elle travaille d'abord en tant que responsable financière de la filiale Bolloré Transport Logistics de Santiago du Chili. Elle travaille ensuite dans le cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers. Elle passe par la suite un diplôme agricole en 2011 et décide de reprendre l'exploitation de son père. Elle commence à diriger l'exploitation en confiant sa gestion à des entrepreneurs agricoles et décide ensuite de revenir vivre et travailler dans le Tarn.

- Elle est productrice à la fois de céréales, de semences, de maïs, de sorgho et aussi d'énergie avec l'installation prochaine de panneaux photovoltaïques.
- Elle est également membre du bureau de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) dans le Tarn et membre du bureau de l'Association générale des producteurs de maïs.
- Elle est aujourd'hui porte-parole d'Intercéréales, l'interprofession qui regroupe producteurs, coopératives et exportateurs de céréales en France.

Céline Imart, sur son engagement avec Les Républicains aux européennes, a notamment déclaré :

- *"J'ai accepté de relever le défi pour changer les choses à l'échelle de l'Europe. Je suis une femme de terrain, de la ruralité, passionnée d'agriculture et engagée depuis plusieurs années pour défendre le monde agricole et ses filières. Je connais les contraintes que subissent les Français au quotidien [...] L'agriculture est un secteur stratégique pour la France et les problématiques des indépendants comme des ruraux méritent d'être portées à l'échelon européen"*³⁸.

Pour notre Président Eric Ciotti :

- *"Cette jeune femme porte pour nous un message d'enracinement, de compétences et de renouvellement. Brillante diplômée de Sciences Po Paris et de l'Essec, après une carrière dans l'entreprise, elle a décidé de reprendre l'exploitation familiale. Jeune mère de famille, elle est le symbole de cette France du travail qui fait vivre son pays"*³⁹.

À travers elle, notre président Eric Ciotti a voulu donner la parole à tous ceux qui se battent notamment en zone rurale pour enrayer le déclin de la France. Dans ses responsabilités syndicales comme à la tête de son exploitation, Céline Imart est confrontée chaque jour aux difficultés qui fragilisent notre pays. C'est une excellente nouvelle pour notre famille politique et pour l'ensemble des agriculteurs Français qui attendent un signal fort pour répondre à leurs préoccupations et une représentation efficace de leurs intérêts au sein des institutions européennes et, en particulier, du Parlement européen.

Les Républicains ne soutiennent pas la candidature d'Ursula von der Leyen pour un second mandat à la tête de la Commission européenne

Invité de France Inter ce mardi 20 février⁴⁰, notre candidat, François-Xavier Bellamy, a rappelé que Les Républicains ne soutiennent pas la candidature d'Ursula von der Leyen pour un second mandat à la tête de la Commission européenne. Cette dernière a annoncé cette candidature à Berlin ce lundi 19 février⁴¹.

"Ursula von der Leyen n'était pas notre candidate en 2019, elle était la candidate d'Emmanuel Macron. C'est lui qui a fait obstacle à ce qui aurait dû se produire. Dans les règles européennes, c'était théoriquement le président de notre groupe (Manfred Weber) qui aurait dû effectivement devenir président de la Commission et Emmanuel Macron s'y est opposé, ce qui a conduit Mme von der Leyen à être nommée

³⁸ Emmanuel Galiero, Claire Conruyt, "[Céline Imart, numéro 2 de la liste LR aux européennes : «Nous allons nous battre pour faire triompher nos idées»](#)", *Le Figaro*, 19 février 2024.

³⁹ Claire Conruyt et Emmanuel Galiero, "[Éric Ciotti : «Avec François-Xavier Bellamy, Céline Imart portera un message d'enracinement aux européennes»](#)", *Le Figaro*, le 18 février 2024.

⁴⁰ François-Xavier Bellamy : "[Il est temps qu'une nouvelle majorité arrive au Parlement européen](#)", 20/02/2024

⁴¹ [Le Figaro, Ursula von der Leyen officialise sa candidature à un second mandat à la tête de la Commission européenne, 19/02/2024](#)

présidente de la Commission. **Nous ne l'avons pas soutenu en 2019, nous ne la soutiendrons pas dans l'élection qui vient avec Les Républicains parce que nous considérons que le bilan n'est pas à la hauteur de ce que l'Europe attend aujourd'hui et de la nécessité de redonner à ceux qui travaillent en Europe les moyens de vivre de leur travail et les moyens de continuer à produire ce dont nous avons besoin**" a expliqué très clairement notre candidat.

5) Les chiffres de la semaine : croissance en berne, contraction généralisée du secteur du logement neuf

- **Les chiffres de la croissance économique largement revus à la baisse**

Le Gouvernement a revu à la baisse ses prévisions de croissance pour l'année 2024 en prétextant l'évolution de la conjoncture géopolitique. L'écart est immense entre ce qui était annoncé et les chiffres de la Commission européenne. Cette situation appelle à de nouvelles coupes dans les dépenses publiques que le gouvernement n'a pas été en mesure de détailler de manière satisfaisante.

- **1,4 %** : c'était l'estimation de la croissance pour l'année 2024 au moment du vote du projet de loi de finances (PLF pour 2024) ;
- **1 %** : c'est la nouvelle révision de croissance annoncée par le ministre Bruno Le Maire le 18 février dernier ;
- **0,9 %** : c'est l'estimation de la croissance française pour l'année 2024 de la Commission européenne ;
- **10 milliards d'euros** : ce sont les économies que le Gouvernement cherche à réaliser cette année. Pour ce faire, il a annoncé que le budget de MaPrimeRénov' sera amputé d'un milliard d'euros et l'aide publique au développement (APD) de 800 millions d'euros⁴².

- **2023 : une année noire pour la construction de logements neufs**

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) a sorti le 15 février dernier son rapport annuel qui dresse un sombre bilan de l'année 2023 :

- **186 200** : c'est le nombre (très faible) d'autorisations de logements neufs collectifs. C'est l'une des pires années depuis que les données existent, seule l'année 2020 rivalise avec ce niveau ;
- **100 000** : c'est le nombre de logements collectifs neufs vendus. En période normale, ce chiffre est de 160 000 logements. Au 4ème trimestre 2023, les ventes étaient trois inférieures à leur niveau d'avant Covid ;
- **26 %** : c'est la baisse de la vente totale de logements neufs collectifs dans notre pays⁴³.

6) Lu ailleurs : les impôts de production, le déclin des classes moyennes, la stratégie française énergie-climat

- **La France est vice-championne des impôts de production en Europe**

Publication : Lisa Thomas-Darbois et Raphaël Tavanti-Gauzimian, "[Baromètre européen des impôts de production 2024](#)", Institut Montaigne, février 2024

⁴² Julie Ruiz, "[Faute de croissance, Bruno Le Maire annonce de nouvelles économies](#)", *Le Figaro*, 18 février 2024.

⁴³ Fédération des Promoteurs Immobiliers, "[Bilan 2023 : On vous l'avait bien dit](#)", 15 février 2024.

Résumé : l'Institut Montaigne a publié son baromètre annuel comparant le niveau des impôts de production en Europe. Les auteurs notent que le volontarisme affiché du gouvernement depuis 2020 pour baisser la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) s'est érodé, puisque sa suppression définitive a été reportée à 2027. Pire, les impôts de production ont augmenté en France de 5 % entre 2021 et 2022, l'une des plus importantes hausses en Europe ! En 2022, ils ne représentaient pas moins de 105 milliards d'euros et 4 % du PIB en 2022 contre 3,8 % en 2021. La France est vice-championne d'Europe des impôts de production après la Suède qui a un système fiscal complexe et spécifique.

- **Le sentiment de déclin des classes moyennes est croissant selon une enquête de l'IFOP**

Publication : IFOP-Jean Jaurès, "[2010-2023 : Comment ont évolué les classes moyennes ?](#)", octobre 2023.

Résumé : l'IFOP a réalisé, pour la Fondation Jean Jaurès, une enquête détaillée à l'automne dernier pour prendre la température de l'opinion des classes moyennes de notre pays. Environ les deux tiers des Français s'identifient à la classe moyenne. Si globalement 57 % des Français sont satisfaits de la position qu'ils occupent dans la société (+4 points en 10 ans), ils sont autant à considérer que les jeunes générations iront moins bien dans le futur (sentiment qui progresse en 10 ans). Une majorité considère qu'on vivait mieux dans le passé. Parmi ceux qui paient l'impôt sur le revenu, les deux tiers considèrent que leur niveau d'impôt est assez élevé, voire excessif. D'un autre côté, 71 % des Français considèrent que l'État et les pouvoirs publics ne les aident pas assez (62 % pour les classes moyennes). Le rapport dresse le portrait social de plusieurs catégories de Français dont une partie éprouve des difficultés à rembourser leur crédit, à joindre les deux bouts, et renonce à l'achat de certains produits alimentaires (41 %). Notons qu'il arrive à 23 % de nos compatriotes de payer en retard les charges liées à leur logement (+ 5 points en 2 ans).

- **Un rapport de la Fondation Concorde s'alarme sur la stratégie française énergie-climat et propose une neutralité technologique pour assurer la transition énergétique**

Publication : Fondation Concorde, "[Stratégie pour une électricité décarbonée et bon marché pour le XXIe siècle. La hausse du prix de l'électricité, un facteur important d'inflation](#)", analyse, janvier 2024.

Résumé : en se fondant sur RTE, le rapport pointe un angle mort de la Stratégie française énergie-climat : plus la part du nucléaire est importante dans le mix électrique, plus le coût de l'électricité est faible, et à l'inverse plus la part d'électricité renouvelable intermittente est importante, plus le coût de l'électricité est important. La Fondation Concorde évalue que le prix de l'électricité doublerait d'ici à 2035 avec le mix énergétique proposé par cette stratégie ! La Fondation préconise de relancer le parc nucléaire. Le rapport évalue le mix énergétique optimal composé comme suit pour la France : 80 % de nucléaire, 7,5 % d'hydraulique, 8 % de fossiles gaz avec capture et séquestration du carbone, 4,5 % d'éolien et de solaire.

Contact :

Les Républicains - Direction des études

etudes@republicains.fr